

Paris, le 4 mars 2019

La Cipav met en place la dématérialisation totale des paiements de cotisations grâce à la solution Paytweak

Depuis le 1^{er} janvier 2019¹, les professionnels libéraux ont l'obligation de régler leurs cotisations et contributions sociales par voie dématérialisée quel que soit le montant. Le paiement par chèque n'est plus possible. Ce mode de paiement était en effet source de difficultés : coûts et délais de traitement incompressibles, risque de perte, de vol, de falsification, etc.

La suppression du paiement par chèque est l'occasion pour la Cipav d'enrichir son offre de services en ligne en présentant à ses adhérents de nouveaux moyens de paiement dématérialisés et sécurisés.

La Cipav a choisi la solution développée par Paytweak pour mettre en place ces nouveaux services. Le choix de cette solution s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de ses flux financiers, et dans un souci d'amélioration constante de la qualité de service rendue à ses adhérents.

Grâce à la solution Paytweak, l'adhérent de la Cipav peut désormais choisir entre trois moyens de paiements dématérialisés :

- > **le prélèvement mensuel sur douze mois**, qui est la solution la plus souple et la plus simple. Il permet à l'adhérent d'échelonner ses paiements sur 12 mois. Il garantit le paiement de ses cotisations dans les délais et évite tout risque de majoration de retard. L'adhérent peut modifier ou suspendre ses prélèvements à tout moment.
Pour l'adhérent, c'est le meilleur moyen de paiement régulier de ses cotisations. Déjà largement plébiscité, **avec plus de 60 % des cotisations payées par prélèvement mensuel**, la Cipav encourage son usage. **Pour y souscrire, l'adhérent n'a qu'une formalité à accomplir : compléter et retourner le formulaire de souscription accessible en ligne.** Ensuite, la Cipav s'occupe de tout : mise en route du prélèvement, envoi de l'échéancier avant tout prélèvement, information sur les échéances futures, etc.
- > **le nouveau service de paiement en ligne.** Véritable alternative au chèque, la Cipav offre désormais la possibilité à l'adhérent de payer ses cotisations en ligne en 1 ou 3 fois. La validation du paiement en ligne se traduit par 1 prélèvement unique ou en 3 fois selon l'option choisie. **Ce mode paiement est particulièrement adapté pour le paiement des arriérés de cotisations.**
- > **le nouveau service de paiement par carte bancaire.** Réservé aux montants inférieurs à 500 €, la Cipav propose à ses adhérents, avec le paiement par carte bancaire, la possibilité de régler ponctuellement un reliquat de cotisations.

Ces modes de paiement sont tous disponibles depuis l'espace personnel de chaque adhérent, dans l'onglet « Mes services en ligne ».

¹ Article L 613-5 du code de la sécurité sociale

« La Cipav est pleinement engagée dans la transformation numérique depuis plusieurs années, notamment à travers le développement d'une palette de services en ligne. Le choix de Paytweak s'inscrit dans la continuité de cette transformation et va nous permettre de gagner en efficacité et surtout en sécurité dans le traitement des paiements et des remboursements. Et ce, toujours dans l'intérêt des affiliés qui nous ont confié leurs cotisations retraite. », explique Olivier Selmati, Directeur général de la Cipav.

« Pour la Cipav, Paytweak a déployé sa toute nouvelle fonctionnalité, exclusive sur le marché (2DIP²). Il s'agit d'un portail dynamique de recouvrement de factures Direct2Bank. Le service mis à la disposition des adhérents comme des administrateurs, a rencontré un vif succès dès les premiers instants. Nous sommes ravis d'accompagner la Cipav dans sa transformation full digitale et de lui apporter l'agilité et toutes les innovations de notre fintech. » indique Thierry Meimoun, Président et fondateur de Paytweak.

À propos de la Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Elle jouit de prérogatives de puissance publique et agit sous la tutelle de l'État. La Cipav a la charge de gérer des régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance. La CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) lui délègue par ailleurs la gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.).

<https://www.lacipav.fr/>



A propos de Paytweak

Paytweak est une startup de la Fintech qui propose un service de paiement omni-canal connecté à 500 banques et prestataires de services de paiement à travers le monde. Paytweak permet de déclencher et de sécuriser tout type de paiement en ligne et/ou à distance de façon immédiate et extrêmement sécurisée. La solution qui a été développée et testée avec le concours de banques et de prestataires de services de paiement se voit prescrite par ceux-ci et par de nouveaux acteurs majeurs du paiement chaque année.

<https://www.paytweak.com/>



Contact médias

Emilie de Chezelles - CLAI
+33 (0)1 44 69 54 05 | +33 (0)7 77 26 24 60 | lacipav@clai2.com

Contact médias

Océane Blanco
oceane@paytweak.com

² Dynamic Direct2Bank Invocing Portal